

GUIDE D'INSCRIPTION
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROSSARD (CPAB)
SAISON AUTOMNE-HIVER 2025-2026

SECTION 1

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les **RÉSIDENTS DE BROSSARD** âgés de **MOINS DE 18 ANS** au 30 septembre 2025.
Exception : pour ceux inscrits au CPAB à la saison dernière, le critère d'âge est **MOINS DE 25 ANS** au 30 septembre 2025.

QUAND SERA LA PÉRIODE D'INSCRIPTION ?

Le CA se réserve le droit d'annuler toutes les inscriptions qui ne respectent pas les critères. Il de votre responsabilité de lire le guide au complet pour connaître les critères.

PRÉINSCRIPTION

(Patineurs inscrits avec le CPAB à la saison dernière (2024-2025) et leur fratrie).
Un code vous sera remis par courriel. **NE PAS PARTAGER LE CODE.**

- **Programme Patinage Plus & Groupe Star**
 - **Privé (1^{er} tour – 2 blocs maximum)**
- Du 11 juillet 2025 à 19h au 17 juillet 2025 à 23h

INSCRIPTION

(Ouvert à tous)

AUCUN CODE REQUIS

- **Programme Patinage Plus & Groupe Star**
 - **Privé (2^e tour – 6 blocs au total maximum)**
- Du 18 juillet 2025 à 19h au 25 juillet 2025 à 23h.

PÉRIODE D'ANNULATION / MODIFICATION

Toutes demandes d'annulation ou modification seront traitées après les périodes d'inscription et selon nos politiques mentionnées à la **section 5 du présent guide.**

AUCUNE MODIFICATION OU AJOUT D'INSCRIPTION APRÈS LE 12 OCTOBRE 2025

***** FRAIS D'INSCRIPTION À PATINAGE CANADA 60\$ NON REMBOURSABLE*****

SECTION 2

QUOI FAIRE AVANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION?

1. CHOISIR LE PROGRAMME SELON LES CRITÈRES.

Pour choisir le bon programme : <https://www.cpabrossard.com/fr/page/programmes.html>

Choisir le bloc selon l'horaire : <https://www.cpabrossard.com/fr/page/horaire.html>

*** Vous devez inscrire votre enfant dans une seule catégorie :**

1) Programme Patinage Plus (PP5+ / PP3) – Cours de groupe

2) Programme Groupe Star - Cours semi-privé

3) Programme Privé – Cours privé (open_Star 5 et moins_Star 6+)

- **PATINAGE PLUS** : Vous devez **choisir un seul bloc**. Les blocs se remplissent très rapidement. Prenez, donc, en note des blocs de remplacement au cas où votre 1^{er} choix serait complet.
- **GROUPE STAR** : Le cours se donne 2 fois par semaine. Votre enfant patinera donc durant les **2 blocs « Groupe Star » inscrits sur l'horaire.**

- **PRIVÉ** : Vous devez d'abord **engager un entraîneur privé** et discuter avec lui des blocs que vous devez choisir. Vous devez **choisir au minimum 2 blocs**. Pour trouver un entraîneur : <https://www.cpbrossard.com/fr/page/entraîneurs.html>
- **STROKING ET PERFECTIONNEMENT** : Assurez-vous que votre enfant est éligible. Le cours s'offre **uniquement aux patineurs inscrits dans le programme privé ou semi-privé (Groupe Star)**. Lorsque les inscriptions seront terminées, nous ferons 2 groupes et nous vous indiquerons dans quel groupe sera votre enfant. Il peut donc être dans le bloc 76 ou 77. De plus, prenez note, que selon le nombre d'inscription, il est possible qu'un groupe soit annulé.

2. CRÉEZ OU VÉRIFIEZ VOTRE PROFIL (PARENT) ET CELUI DE VOTRE ENFANT.

***Veuillez utiliser un ordinateur et non un cellulaire pour bien voir tous les champs :**

AMILIA : <https://app.amilia.com/store/fr/cpa-brossard/shop/programs>

CRÉEZ VOS PROFILS

- Vous devez créer un profil pour vous (parent) et un profil pour votre enfant **UNIQUEMENT** si vous êtes nouveau au club de patinage artistique de Brossard. Si vous créez un 2^e profil (parent ou enfant) alors que vous en aviez déjà un, votre inscription sera annulée.
- Il doit y avoir **qu'un seul profil PARENT pour chaque patineur ou par famille.**
- Si vous n'avez pas de profil, allez sur la page d'accueil d'Amilia, puis, cliquez sur « créer un compte » en haut à droite puis, suivre les étapes.

COMPLÉTEZ OU VÉRIFIEZ VOTRE FICHE ET CELLE DE VOTRE ENFANT :

- Connectez-vous à votre compte.
- Sur la page d'accueil d'Amilia, dans le menu de gauche, sélectionnez « membre ».
- Remplir les champs obligatoires dans la fiche du parent et la fiche de l'enfant, tel qu'indiqué ci-dessous :

FICHE DU PARENT :

- La fiche du parent doit être celui du parent ou tuteur principal. Si les parents d'un patineur sont séparés, le parent résidant à Brossard doit être inscrit comme étant le parent principal. Une seule fiche PARENT par patineur ou famille.
- Vous devez **OBLIGATOIREMENT** compléter les informations suivantes :
 - Votre prénom et nom de famille tel qu'il figure sur vos pièces d'identité.
 - Votre adresse complète et dans les bons champs. **RÉSIDENTS DE BROSSARD seulement. Toute fausse déclaration entraînera une pénalité de 100\$ ainsi que l'expulsion automatique du patineur au sein du CPAB. Pour plus de détails - voir section 5.**

FICHE DE L'ENFANT :

- Vous devez **OBLIGATOIREMENT** être le parent ou le tuteur de l'enfant, si non l'inscription sera refusée.
- Sélectionnez votre enfant dans le menu déroulant « personne » ou si votre enfant est nouveau dans notre club, cliquez sur « ajouter » pour créer son profil. **NE PAS CRÉER** un 2^e profil pour votre enfant car l'inscription sera refusée.
- Vous devez **OBLIGATOIREMENT** compléter les informations suivantes :
 - Genre (masculin / féminin) **facultatif mais nécessaire pour la sélection des patineurs dans le programme de développement.*
 - Prénom et nom (tel qu'écrit sur sa carte d'assurance maladie).
 - Date de naissance.
 - Courriel du parent. **Cette information est très importante car nous ferons toutes les communications via le courriel que vous aurez déclaré. Vous avez donc la responsabilité de vérifier votre courriel et de le mettre à jour dans votre profil et celui de votre enfant.**
 - Numéro d'assurance maladie et date d'expiration.

- Adresse complète. À tout moment le CPAB pourra vous demander une preuve de résidence. Si vous ne remplissez pas cette exigence dans le délai demandé, le CPAB se réserve le droit d'expulser le patineur concerné sans possibilité de remboursement. ***Toute fausse déclaration entraînera une pénalité de 100\$ ainsi que l'expulsion automatique du patineur au sein du CPAB. Pour plus de détails - voir section 5.**
- Numéro de téléphone à la maison et/ou cellulaire
- Numéro de Patinage Canada de votre enfant. Si votre enfant n'a jamais patiné avec le CPAB ou un autre club, veuillez laisser cette information en blanc.
- Contact : veuillez indiquer le nom des parents / tuteur de l'enfant et contact en cas d'urgence.
- Informations sur la BCITI. **OBLIGATOIRE:**
 - Comment obtenir la BCITI : <https://www.brossard.ca/bciti>
 - Son numéro de BCITI (numéro de **10 chiffres seulement**)
**Chaque enfant doit avoir son propre numéro BCITI et ne peut pas utiliser celui de son parent ou d'une autre personne.*
 - Date d'expiration de son abonnement BCITI (AAAA/MM/JJ).
****Au moment de l'inscription, la BCITI doit être valide au 1^{er} septembre 2025. Si elle expire avant, sachez que vous pouvez la renouveler jusqu'à 60 jours avant sa date d'expiration.***
- Le nom de l'entraîneur de votre enfant **uniquement** s'il est inscrit dans les **blocs privé**. Pour les patineurs PP et Groupe Star, veuillez ne rien inscrire.

SECTION 3

QUOI FAIRE LORS DE L'INSCRIPTION?

ASSUREZ-VOUS DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Vous respectez les critères de la section 1?
- Votre fiche et celle de votre enfant sont correctement et complètement remplies?
- Vous avez choisi le ou les bloc(s) selon les critères d'admission?
**Si le bloc que vous désirez est complet, vous pouvez soit en choisir un autre ou choisir l'option liste d'attente. Si vous choisissez l'option liste d'attente, il n'y a aucune garanti qu'une place se libèrera sur le bloc désiré. Voir section 4.*
- Vous avez inscrit votre enfant dans une seule des 3 catégories : groupe PP OU semi-privé Groupe Star OU Privé ?
- Vous avez fait votre paiement par carte de crédit et les informations de votre carte son à jour?

SECTION 4

COMMENT FONCTIONNE LA LISTE D'ATTENTE?

- Pour que votre enfant soit validement inscrit sur la liste d'attente, toutes les informations dans sa fiche et celle de son parent doivent être complétées et à jour. Si les informations ne sont pas complètes votre enfant sera retiré de la liste d'attente.
- Les patineurs du patinage plus (PP) et semi-privé (Groupe Star) ne peuvent pas être à la fois inscrit sur un bloc et sur une liste d'attente.
- Une fois la période d'inscription terminée, si des places se libèrent dans un bloc, le système Amilia enverra automatiquement un courriel à la 1^{ere} personne sur la liste d'attente. Cette personne aura un délai de 24 heures pour s'inscrire. À défaut de s'inscrire dans le délai requis, la place sera proposée à la personne suivante et ainsi de suite. Si vous êtes sur la liste d'attente, **il sera donc de votre responsabilité**, de vérifier régulièrement vos courriels afin de ne pas manquer la possibilité d'inscrire votre enfant, si une chance se présente.
- La liste d'attente sera disponible jusqu'au **12 octobre 2025** car après cette date, aucune inscription ne sera possible.

SECTION 5

QUELLES SONT LES POLITIQUES D'ANNULATION ET DE MODIFICATION?

FAUSSES DÉCLARATIONS :

- Toutes fausses déclarations quant au nom du patineur, son âge, son adresse et le nom de son parent/tuteur, entraînera une **expulsion automatique de son adhésion au Club de patinage artistique de Brossard, sans possibilité de remboursement et une pénalité de 100\$ sera facturée** à la personne qui aura procédé à son inscription.

MODIFICATION D'UN BLOC :

- **Pour toute demande de changement de bloc** : vous devez faire une demande par écrit à inscription.cpab@gmail.com et **un préavis de 10 jours** est requis pour le traitement de votre demande.
- La demande de changement de bloc sera autorisée uniquement si le patineur répond aux critères du bloc demandé et sous réserve de places disponibles. Des frais administratifs de 10\$ seront facturés par modification (1 bloc = 1 modification / 2 blocs = 2 modifications etc...). **Aucune possibilité de changer de bloc après le 12 octobre 2025.**
- Les patineurs du Groupe Star pourront changer de statut avant le dernier cours précédant la période des fêtes. Après ce délai, il ne sera plus possible de changer de statut « patineur Groupe Star » à « patineur Privé ».

ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- **Pour toute demande d'annulation de bloc** : Vous devez faire une demande par écrit à inscription.cpab@gmail.com et un **préavis de 10 jours** est requis pour le traitement de votre demande.
- Si vous annulez une inscription **avant le 1^{er} cours**, vous aurez droit à un remboursement total sauf les frais d'inscription à Patinage Canada de 60\$.
- Si vous annulez une inscription **après le 1^{er} cours**, nous vous chargerons les frais suivants :
 - Les frais d'inscription à Patinage Canada de 60\$.
 - Une pénalité équivalente au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.
 - Un montant équivalent au prorata des cours qui auront été donnés, jusqu'au jour de votre demande, et ce, même si votre enfant ne s'est pas présenté au cours.
- Si vous annulez une inscription **après le 12 octobre 2025**, **aucun remboursement ne sera possible.**
- Pour les patineurs de cours privé : Si vous annulez un bloc mais conservez un minimum de 2 blocs, l'annulation du bloc sera considérée comme une modification.
- Toutes inscriptions qui ne respectent pas les conditions du club, seront annulées par le Club et la politique d'annulation s'appliquera.

REMBOURSEMENT :

- Si un remboursement est autorisé, il sera fait de la façon suivante :
 - Uniquement par une note de crédit qui sera appliquée sur le compte du patineur sur Amilia, si le patineur est actif au sein du CPAB.
 - Sur la carte de crédit utilisée lors de l'inscription, si le patineur quitte le CPAB.